

SEANCE DU 13 MAI 2024 A 19H30

L'an deux mil vingt-quatre, le treize mai, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Olivier DURAND, Maire.

Etaiet présents : M. Olivier DURAND, Mme Magali TETRAULT, Mme Claudine ARCHAMBAULT, M. Christophe GOURBILLON, Mme Chantal BOURGUEIL, M. Joël ARNAULT, M. Vincent PARAT, M. Loïc DE LA PORTE DU THEIL, M. Adrien BERTON, M. Thierry LARCHER, M. Hervé BARON, M. Mathieu MERER, Mme Sophie NICOLAS, M. François BASSET-CHERCOT, M. Jérôme ROY

Etait excusé : NÉANT

Secrétaire de séance : M. Adrien BERTON a été élu secrétaire.

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR :

- Remboursement de factures
- Feu d'artifice 14 juillet 2024

- **Approbation du conseil municipal du 08/04/2024**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de conseil municipal du 8 avril 2024.

- **Délibération pour la participation au comice agricole 2024**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que le comice agricole aura lieu dans le canton de l'Île Bouchard en septembre 2024.

Afin de financer l'évènement, il est demandé à chaque commune une participation financière de 2 euros par habitants, qui sera versée au comité des fêtes de l'Île Bouchard.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE VERSER** la somme de 2 euros par habitant (soit 1 290 €)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

- **Remboursement de factures : Joël ARNAULT**

(Monsieur Joël ARNAULT quitte la séance)

Monsieur Joël ARNAULT a acheté deux pots de fleurs pour embellir la commune pour un montant de 78 € TTC.

Il convient d'établir le remboursement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **DÉCIDE** à l'unanimité de rembourser Monsieur Joël ARNAULT pour un montant de 78 € TTC
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'établir le mandat correspondant.

Les crédits seront inscrits au budget unique communal 2024, à l'article 60632 - fournitures de petit équipement.

(Monsieur Joël ARNAULT réintègre la séance)

• **Remboursement de factures : Sophie NICOLAS**

(Madame Sophie NICOLAS quitte la séance)

Madame Sophie NICOLAS a acheté deux pulvérisateurs afin d'assurer la sécurité incendie des feux d'artifices pour un montant de 42 € TTC.

Il convient d'établir le remboursement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **DÉCIDE** à l'unanimité de rembourser Madame Sophie NICOLAS pour un montant de 42 € TTC
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'établir le mandat correspondant.

Les crédits seront inscrits au budget unique communal 2024, à l'article 60632 - fournitures de petit équipement.

(Madame Sophie NICOLAS réintègre la séance)

• **Feu d'artifices 14 juillet 2024**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal son avis sur le choix du feu d'artifices pour le 14 juillet de cette année.

Il explique que le coût du feu d'artifices avec l'option « plus de final » offerte est de 1 987.50 € HT soit 2 385 € TTC mais qu'il est possible de rajouter d'autres options.

Après délibération et à la majorité des présents, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** d'opter pour le feu d'artifices avec l'option « plus de final » offerte pour un coût de 1 987.50 € HT soit 2 385 € TTC sans ajouter d'options complémentaires.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

• **Devis – Enrobé à Froid**

Afin de reboucher les nids de poules présents à différents endroits de la commune, Monsieur le Maire à fait réaliser deux devis d'enrobé à froid :

- Centrale Richelaise Enrobé (CRE) :10 tonnes à 105 € HT / T
- La COLAS :10 tonnes à 135.71 € HT / T
-10 bidons d'émulsion à 468.90 € HT

Après délibération, le conseil municipal

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise CRE pour la fourniture d'enrobé à froid pour un montant de 105 € HT/T soit 1 050 € HT soit 1 260 € TTC
- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise La COLAS pour la fourniture de 10 bidons d'émulsion pour 468.90 € HT soit 562.68 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant

Les travaux seront effectués par les élus et l'agent technique. Il conviendra de définir une date.

• **Devis – Pata**

Afin d'effectuer des rénovations de voirie dans la commune, Monsieur le Maire propose le devis de la COLAS pour du Pata :

-4.5 Tonnes à 1 200 € HT/T soit 5 400 € HT

Après délibération, le conseil municipal

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise La COLAS pour la fourniture et la pose de 4.5 Tonnes à 1 200 € HT/T soit 5 400 € HT soit 6 480 € TTC

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant

Il conviendra de définir une date pour l'intervention de la COLAS. Il faudra avoir effectué l'enrobé à froid auparavant.

- **Devis – Plaque vibrante**

Pour les travaux de voirie, afin de compacter l'enrobé à froid et niveler les sols, Monsieur le Maire propose de louer une plaque vibrante. Il expose le devis de chez Bleu Blanc qui propose cette location à 26.64 € HT par jour.

Après délibération, le conseil municipal

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise Bleu Blanc pour la location d'une plaque vibrante à 26.64 € HT par jour soit un coût pour 11 jours s'élevant à 293.04 € HT soit 395.93 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant

- **Point locations communales**

Monsieur BARON annonce les départs locatifs suivants :

- 6 cour de la Laiterie – départ prévu au 03/08/2024
- 5 rue du 8 mai 1945 – départ prévu le 21/05/2024 (Travaux à prévoir)

- **Point Marchés gourmands**

Monsieur ROY fait un point sur les marchés gourmands : Dates, animations, exposants.

Il demande l'avis de l'assemblée concernant la conception de l'affiche. Après avoir discuté des propositions, le conseil serait d'avis d'opter pour le même genre d'affiche que l'année dernière.

Il reste à voir :

- Thèmes à définir (en lien avec le traiteur ANDRAULT)
- Planning de la buvette du comité des fêtes
- Commande de 200 verres en plastique
- Demande d'autorisation de débit de boisson (fournir les renseignements à la Mairie (liste et emplacements des exposants))

- **Application : Intra-Muros**

Monsieur le Maire informe avoir reçu un commercial qui propose l'application IntraMuros : une plateforme mutualisée qui permet d'accéder à toutes les informations de la commune (Consulter les événements, actualités et points d'intérêt de la commune et celles aux alentours, s'abonner et recevoir des alertes de la collectivité en temps réel, répondre à des sondages, alerter la mairie, consulter l'annuaire communal, s'abonner aux notifications des associations ou d'un commerce, consulter le menu de cantine de l'école...). Il précise que les avantages par rapport à « Panneau Pocket » sont qu'il est relié aux réseaux sociaux et en association avec l'AMF.

Le tarif est de 20 € par mois avec un engagement de 1 an (soit jusqu'au 31/12/2024) puis une reconduction tacite tous les 3 ans.

Après débat, et suite aux avis mitigés notamment quant à son intérêt, Monsieur le Maire décide d'ajourner ce point et de revoir l'idée en début d'année prochaine.

• **Questions diverses**

Voirie

Monsieur le Maire informe avoir essuyé le mécontentement d'un administré concernant l'interdiction de stationner des poids lourds mis en place sur le parking en face du cimetière.

Sécurité aux abords du city stade

Monsieur DE LA PORTE DU THEIL s'interroge sur l'avancée des travaux concernant la pose des ralentisseurs. Monsieur le Maire lui répond être dans l'attente de réponse du département

Comice Agricole

Madame TETRAULT fait un point récapitulatif concernant la dernière réunion du comice agricole qui s'est tenue le 8 avril.

Ayant déjà envoyé les grandes lignes aux élus par mail, elle rappelle simplement les informations les plus importantes :

- Visites du 1^{er} juin 2024 (Euromycel et 03 Agri)
- Repas du 1^{er} juin 2024 à Crouzilles
- 6 juin Journée des élèves (CE1 au CM2) dans une ferme
- Installation des stands du vendredi 13 septembre 2024
- Tenue du stand le dimanche 15 septembre 2024
- Décoration du stand (photos, bottes de pailles...)
- Concours photos
- Concours jardins potagers

Elle précise qu'elle mettra les informations au fur et à mesure de l'avancement de l'évènement sur le site internet de la commune ; le programme des festivités restant encore à peaufiner.

Ecole

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le carrelage se fend à plusieurs endroits dans l'école. De l'humidité est également visible sur un mur de la garderie. Le conseil municipal fera une visite de l'école à l'issue de la séance.

Grande collecte des archives du sport

Madame TETRAULT informe que dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 organisés à Paris, le Conseil départemental et les Archives d'Indre-et-Loire font appel aux fédérations, clubs, athlètes, amateurs, supporters... pour collecter des documents originaux concernant la pratique sportive en Touraine : photographies, archives personnelles ou liées à des clubs. La commune pourrait donc être sollicitée pour fournir des archives du foot notamment.

Les documents ainsi rassemblés feront l'objet d'une exposition du 18 mai au 7 juillet à l'espace culturel La Douve à Langeais. L'objectif est de retracer l'histoire sportive de la Touraine, à travers les différentes disciplines sportives, dont certaines ont été particulièrement marquantes dans notre région : basket, cyclisme, football...

Fleurissement communal

Madame TETRAULT notifie à l'assemblée que la commission embellissement se réunira mercredi 15 mai au matin pour aider à fleurir la commune.

Elle ajoute que la commission a décidé de louer pour l'été (mai à octobre) 2 œuvres des Pussifolies (4 m * 2 m) pour 80€ par tableau. Il conviendra de définir précisément leur emplacement.

Fauchage

Monsieur BERTON signale que les bords de la départementale sont dangereusement enherbés, ce qui gêne la visibilité.

Monsieur le Maire répond qu'il est conscient qu'il y a un retard de fauche autant communal que départemental mais que la météo a aggravé le phénomène.

Le conseil municipal évoque aussi le problème au cimetière. Monsieur le Maire répond que le désherbage est d'autant plus un travail titanesque depuis l'interdiction des produits herbicides, Les produits naturels n'ayant pas la même efficacité. Il ajoute se renseigner sur l'embauche d'un contrat aidé à mi-temps afin d'aider l'agent technique momentanément.

Journée du patrimoine

Madame TETRAULT annonce que pour sa 41e édition, les Journées européennes du patrimoine seront organisées les vendredi 20, samedi 21 et dimanche 22 septembre 2024 et auront pour thèmes « le patrimoine des itinéraires, des réseaux et des connexions et le patrimoine maritime »

Réunion

La date du prochain conseil municipal est fixée au 10 juin 2024 à 19h00.

Le conseil municipal s'est clôturé à 21h05